

- la zone U1 : centre ancien
- la zone U2 : dominante d'habitat
- la zone U4 : zones d'activités
- la zone IAU2 : à destination d'habitat
- la zone IAU4 : à destination d'activités
- le secteur IAU2c : à destination d'habitat principalement collectif aux règles de hauteur particulières
- le secteur IAU2i : à destination d'habitat principalement individuel aux règles d'implantation particulières
- la zone IIAU2 : à destination d'habitat, à long terme
- la zone IIAU4 : à destination d'activités, à long terme
- la zone A : agricole
- la zone N : naturelle et forestière

N° d'opération	Destination	Collectivité bénéficiaire
1	- Création d'un bureau de recodement routier ; - Aménagement d'un bandin latéral ; - Relocalisation du chemin d'Association Foncière.	Commune de Moncetz-Longevas
2	- Création d'un accès à la zone IAU2	Commune de Moncetz-Longevas
3	- Entretien des fossés recotant les eaux pluviales.	Commune de Moncetz-Longevas
4	- Création d'une fosse pitoirne ; - Entretien des fossés recotant les eaux pluviales.	Commune de Moncetz-Longevas
5	- Elargissement du chemin des Neux de la cour et création d'une passerelle publique.	Commune de Moncetz-Longevas
6	- Création d'un accès à la zone IAU2 située au lieu-dit "la Gravetotte"	Commune de Moncetz-Longevas
7	- Entretien du Longevoyot.	Commune de Moncetz-Longevas
8	- Entretien du Longevoyot.	Commune de Moncetz-Longevas
9	- Réalisation de la déviation de la R.N. 44.	Etat

- MONCETZ-LONGEVAS
- Limite de zone et secteur de zone
- Emplacement Réserve
- Espace Boisé Classé à conserver
- Elément Paysager à Protéger
- Elément Paysager à Protéger "bât"
- Elément Paysager à Protéger "plantation d'alignement"
- Elément Paysager à Protéger "cours d'eau"
- Marge de recul
- Risque d'inondation (PPRI approuvé le 01/07 2011)

Réduction : 1/5000ème



PLU MONCETZ-LONGEVAS

Vo. pour être soumis à la délibération du conseil municipal de la commune de Moncetz-Longevas en date du 04 Juin 2012 approuvant le P L U

Madame le Maire,
Marie-Jeanne TRONCHET

Plan Local d'Urbanisme

Règlement d'urbanisme graphique secteur urbain échelle : 1/2 000^e **4.b**

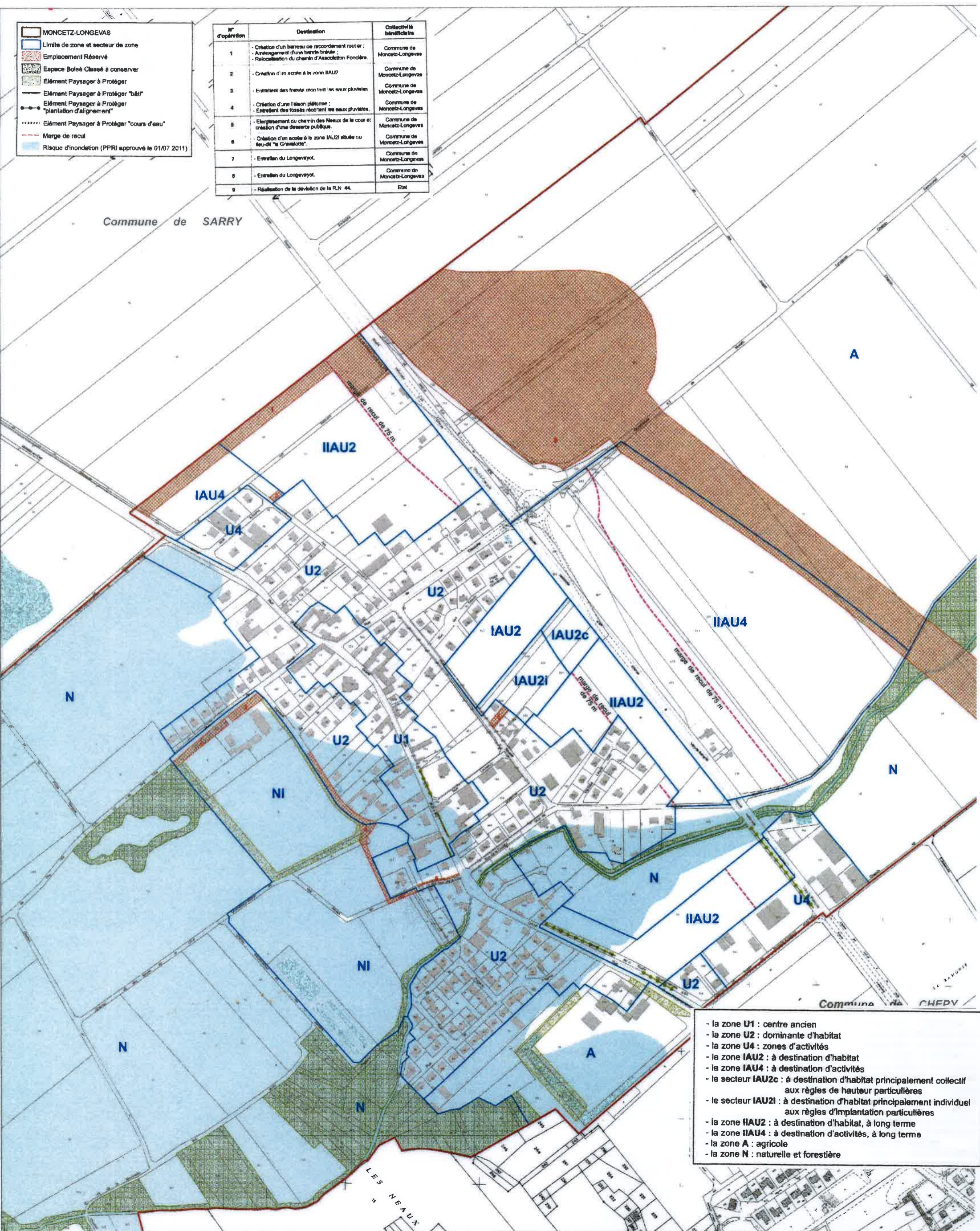
Approuvé le : 04 Juin 2012

Allé à jour	Moutils	Revisés

	MONCETZ-LONGEVAS
	Limite de zone et secteur de zone
	Emplacement Réserve
	Espace Boisé Classé à conserver
	Élément Paysager à Protéger
	Élément Paysager à Protéger "bât"
	Élément Paysager à Protéger "plantation d'alignement"
	Élément Paysager à Protéger "cours d'eau"
	Marge de recul
	Risque d'inondation (PPRI approuvé le 01/07 2011)

N° d'opération	Destination	Collectivité bénéficiaire
1	- Création d'un barreau ou recouvrement routier ; - Aménagement d'une bande boisée ; - Relocalisation du chemin d'Association Foncière.	Commune de Moncetz-Longevas
2	- Création d'un accès à la zone IAU2	Commune de Moncetz-Longevas
3	- Entretien des fossés selon les eaux pluviales.	Commune de Moncetz-Longevas
4	- Création d'une falaise piétonne ; - Entretien des fossés recevant les eaux pluviales.	Commune de Moncetz-Longevas
5	- Élargissement du chemin des Neux de la cour et création d'une descente publique.	Commune de Moncetz-Longevas
6	- Création d'un accès à la zone IAU2 située au lieu-dit "la Gravelotte"	Commune de Moncetz-Longevas
7	- Entretien du Longevoyot.	Commune de Moncetz-Longevas
8	- Entretien du Longevoyot.	Commune de Moncetz-Longevas
9	- Réalisation de la déviation de la R.N. 44.	Etat

Commune de SARRY



- la zone U1 : centre ancien
- la zone U2 : dominante d'habitat
- la zone U4 : zones d'activités
- la zone IAU2 : à destination d'habitat
- la zone IAU4 : à destination d'activités
- le secteur IAU2c : à destination d'habitat principalement collectif aux règles de hauteur particulières
- le secteur IAU2i : à destination d'habitat principalement individuel aux règles d'implantation particulières
- la zone IIAU2 : à destination d'habitat, à long terme
- la zone IIAU4 : à destination d'activités, à long terme
- la zone A : agricole
- la zone N : naturelle et forestière